



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 25OCTOBRE 2022

Délibération N°87/2022

Décision modificative n°3 Budget principal Centre Communal d'Action Sociale

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	8
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	9

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 17 h 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le quatorze octobre 2022, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Carine GENTIL, Valérie VERDIER, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA, Christine PICARD, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORRE, Nadine CHOLIN, Frédérique GASSE, Jacqueline RUAULT.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 14 octobre 2022, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 5 octobre 2022, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 14 octobre 2022.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Je vous demande d'adopter cette décision modificative n°3 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>RECETTES</u>	
Chapitre 74 : Dotations et participations	+91 187,00
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	+22 440,00
TOTAL RECETTES	113 627,00
<u>DÉPENSES</u>	
Chapitre 011 : Charges à caractère général	+9 925,00
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	+79 372,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	+24 330,00
TOTAL DEPENSES	113 627,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>RECETTES</u>	
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	+5 477,30
TOTAL RECETTES	5 477,30 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	+12 000,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	-6 522,70
TOTAL DEPENSES	5 477,30 €



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Adopte la décision modificative n° 3 du budget principal Centre Communal d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le **28 OCT. 2022**

et affichage le

